

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DE MORRENS DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT**, nous souhaite la bienvenue, sur la Morranaise airline du Conseil communal de Morrens pour sa tournée 2021 / 2026. Bienvenue à, Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames les secrétaires Municipales, Madame la Boursière, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse.

Les mesures ont été prises pour l'aménagement de la salle selon les directives du canton. Le vol sera enregistré pour faciliter la tenue du PV. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

Il souhaiterait rendre hommage avec une minutes de silence à Monsieur Daniel Georges papa de notre conseiller Olivier Georges ici présent, qui est décédé ce weekend.

0. Appel

Membres excusés :L.-F. Besson – C. Brito – J. Charnaux – C. Chevalley –
A. Fuellemann – Y. Hauser – L. Jatton – D. Le Creff

Présents : 27 membres

Le quorum étant respecté, le Conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Municipalité demande que l'on retire le préavis 06/21.

M. D. Busch demande l'ajout d'une motion qui sera placée juste avant les divers.

L'ordre du jour est accepté moins 3 abstentions.

2. Approbation du PV de la séance du 30 août 2021

Demande de modification :

p. 625 par M. D. **BUSCH** qui rappelle que Biolettes s'écrit avec 1 seul L.

p. 622 par M. **BEZENÇON** – son nom s'écrit avec un E et non pas un A.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la présidence (texte repris de ce dernier)

Ma définition de la participation citoyenne : *Une personne, une idée ; deux personnes, deux idées*.

C'est la pratique, menée dans nos régions, le développement des démarches participatives, émanant soit d'obligations légales, comme la LEO que nous avons voté !

Soit de la volontés politiques. Ce terme de « participation » regroupe alors des formes très diverses et s'inscrit à des niveaux plus ou moins poussés de participation, pouvant aller de la simple information à la codécision en passant par la consultation et la concertation.

Je fais le choix de ne pas présenter une définition générale de la participation, mais plutôt notre vision construite sur les bases d'une expérience.

De mon point de vue, la participation citoyenne existe quand l'habitant garde un réel pouvoir de décision et de co-construction à toutes les étapes.

Il s'agit d'une démarche qui permet d'aller d'une envie individuelle à un intérêt collectif, tout en partageant un processus commun. Cette démarche permet à chacun d'identifier et de valoriser ses compétences et connaissances et d'en acquérir de nouvelles.

Les habitants de notre commune peuvent ainsi partager et s'enrichir mutuellement, devenir acteurs, prendre confiance en leurs capacités et se sentir utiles à notre collectif.

Ils s'émancipent dans leur rôle de citoyen.

C'est pour cela que nous nous sommes mis sur les listes du Conseil communal.

Collectivement, la démarche permet de créer une dynamique locale, d'agir en faveur de l'environnement, de pérenniser l'implication des habitants. L'échelle idéale pour accueillir cette vision nous semble être celle que l'on vit au quotidien. Cette échelle permet de lier intérêts personnels et collectifs, envies de changements concrets et visibles dès maintenant.

Elle facilite l'action, favorise la confiance, la proximité et la convivialité entre les habitants.

L'accompagnement permet l'acquisition de connaissances, de compétences et d'autonomie, favorisant une habitude de participation citoyenne pérenne sur notre commune.

Il n'est pas nécessaire de tout réinventer, la transversalité des expériences est importante pour enrichir nos projets.

De nombreux villages nous entourent, mais nous sommes confrontés à l'émigration communale d'une partie de notre population. Toutefois, de nombreux jeunes souhaitent rester, ou venir habiter dans notre village, Mais est-ce que toutes les conditions le permettent. Nous devons faire de notre commune un label :

* La jeunesse est notre avenir* et constitue une récompense et une motivation, en faveur de notre commune de s'engager pour l'avenir de nos jeunes.

Et ce soir, je vous prie de réfléchir à ; Qu'est-ce que la liberté d'opinion ?

La liberté d'opinion assure à toute personne la liberté de penser comme elle l'entend.

Cette liberté doit se concilier avec d'autres libertés pour être garantie.

La liberté d'expression est un droit fondamental, défini et garanti par la légalité.

Il s'agit de la liberté d'exprimer son opinion, sa pensée par tous les moyens.

Selon les points de vue de chacun elle doit être soit strictement encadrée par la loi, soit complètement illimitée.

Quelle que soit votre opinion sur la liberté d'expression, elle est étroitement liée à la question du savoir vivre ensemble et associée à la question de la démocratie.

Je vous prie de respecter les opinions de chacun ! ET....

« En suivant le chemin qui s'appelle plus tard, nous arrivons sur la place qui s'appelle jamais.

Pour le reste de notre séance, je passe la parole à notre Syndique.

4. Communications de la Municipalité :

Madame Sandra HULAAS Syndique (texte remis)

Cybersécurité

C'est une thématique dont on entend beaucoup parler ces derniers temps. Après Rolle, c'est au tour de Montreux de faire les gros titres des journaux ce matin, sans compter les

communes et entreprises qui paient des rançons en espérant récupérer leurs données volées et dont on n'entend pas parler.

Que fait la Municipalité de Morrens dans ce contexte ?

Nous avons eu fin septembre un entretien avec M. Daniel Riat, directeur de la succursale romande d'Axians Infoma (anciennement Ruf) qui est la société qui héberge notre système informatique et nous fournit les logiciels spécifiques aux communes.

C'était l'occasion d'évoquer et de demander la résolution de certains problèmes que notre administration rencontre dans son travail quotidien tels que des problèmes récurrents de connexion, des antivirus échus, des logiciels nécessitant une mise à jour ou un rôle des électeurs dans le désordre.

Nous avons profité également de vérifier les accès utilisateurs et le stockage de nos fichiers.

Toutes nos données sont stockées sur un cloud situé en Suisse géré par des partenaires d'Axians Infoma (data center de Interxion et Swisscom) qui semblent offrir toute la sécurité requise sur la base de la documentation fournie. Nous avons notamment des back-up journaliers et mensuels de nos données qui sont stockées de façon redondante. Tant Axians Infoma que ses partenaires offrent les certifications indispensables en matière de sécurisations des données informatiques.

Nous estimons toutefois que notre contrat de prestation qui date de 2013 nécessite une mise à jour pour intégrer ces nouvelles normes et garanties.

Nous étudions également la possibilité d'intégrer une forme de GED (gestion électronique des données) afin que les Municipaux puissent travailler sur des documents électroniques.

L'UCV propose mi-novembre un cours sur la cyber sécurité, auquel je me suis inscrite, dont l'objectif est d'aider les communes à s'y retrouver parmi les nombreuses solutions proposées sur ce marché et sur la façon d'évaluer les risques : quelles actions les communes peuvent-elles entreprendre et par où commencer ? Comment réagir en cas de cyberattaque ? Que se passe-t-il après une attaque ?

Nous continuons donc notre formation en la matière afin de réduire au maximum le risque dans ce domaine.

Information de M. Didier BEUCHAT (texte remis)

Steps et régionalisation du traitement des eaux usées sur Echallens

Les membres du CODIR et du Conseil intercommunal de l'ASET (Association intercommunale STEP Echallens Talent) ont été élus et assermentés le 1^{er} septembre. Le CODIR, composé de délégués municipaux des communes associées, se réunit 2 fois par mois. Divers préavis sont en préparation ; ils sont liés aux autorisations générales pour la législature 2021-2026, à la délégation de compétences et aux indemnités.

Le choix d'un BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage) se fera à la fin de ce mois. Il sera chargé de lancer les appels d'offre des prestations d'ingénieurs pour le Plan Général d'Evacuation des Eaux Régional (PGEER), pour le projet STEP et pour le projet Réseau.

Ecoles, bâtiments et transports scolaires

Le Conseil intercommunal de l'ASICE s'est réuni pour la première fois de cette législature le 28 septembre. Sur 3 préavis présentés par le CODIR, celui concernant le budget scolaire a été refusé par la commission de gestion qui reproche l'augmentation des coûts de l'élève (plus de 4'800.00/an sans compter le parascolaire). Après de longs débats, le Conseil

intercommunal a tout de même accepté les 3 préavis. Mais comme chat échaudé craint l'eau froide, le nouveau CODIR renonce à présenter un projet d'agrandissement provisoire du collège secondaire de la Combe pour près d'un million mais concentrera son attention sur une construction définitive.

Cette décision n'est pas sans conséquence pour Morrens car la mise à disposition par Morrens de nouvelles classes n'est plus une option mais une obligation puisque que nous sommes le seul village à ne plus pouvoir recevoir nos propres enfants. En concertation avec l'ASICE, la direction de l'EPS Cugy et la DGEO, la Municipalité étudie l'installation de modulaires provisoires sur la place de basket pendant la durée de construction d'un agrandissement de notre collège de la Marionnaz. Ces classes provisoires seront louées par l'ASICE à raison de 35'000.00 Frs par classe et par année.

Par l'ouverture de deux classes supplémentaires, ce sont environ 40 élèves supplémentaires qui seront enclassés à Morrens. Le besoin d'Unités d'Accueil Pour Enfants (UAPE) sera encore plus aigu qu'actuellement, raison pour laquelle nous étudions avec l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs) et l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants) l'installation de structures provisoires à l'emplacement de l'ancienne déchetterie. Dans ce cas, c'est l'EFAJE qui nous louera les locaux. Concernant le Conseil d'Etablissement, M. Antoine Combe, paysagiste à Morrens, remplacera M. Daniel Busch comme représentant du quart société civile. L'élection du quart parents par les parents d'élèves eux-mêmes aura lieu le 9 novembre.

Concernant les transports, nous avons procédé à quelques aménagements mais dans l'ensemble, cette nouvelle rentrée scolaire s'est bien déroulée.

M. X. PERRIN demande si les locaux modulaires pour l'UAPE seraient sur l'ancienne déchetterie ?

M. D. BEUCHAT précise qu'il s'agirait de modulaires provisoires. Actuellement nous avons une UAPE de 12 enfants avec autorisation exceptionnelle à 18 pour une durée déterminée. L'idée de l'EFAJE et de l'OAJE serait de tout centraliser à la salle Davel et d'avoir une UAPE de 36 places. À voir selon les conventions signées si l'EFAJE est rentrée dans ses frais avec les infrastructures et si on sortira à 0 avec cette UAPE provisoire sur 3 ans en attendant qu'une construction définitive se fasse ailleurs.

Informations de Monsieur Lucien LAPERRIERE (texte repris)

Se rapportant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile) du Gros-de-Vaud

L'Assemblée générale concernant le budget 2022 s'est déroulée à Penthalaz le 6 octobre dernier. Le Comité de direction a présenté un budget stable avec un total des charges aux communes de Fr. 1'150'000.-. Le coût par habitant est de Fr. 23.71 et représente une diminution de 23 ct. par rapport à 2021.

La population des 37 communes du Gros-de-Vaud correspondait à 46'413 personnes à fin 2020. Pour Morrens, il y a 1'153 habitants et la part aux charges s'élève à Fr. 28'500.-.

Concernant la procédure pour le PACom (Plan d'Affectation Communal)

Vous avez reçu un tout-ménage au début de la semaine dernière pour l'invitation à la présentation au public de ce plan le 12 octobre. Le Conseil communal avait déjà été renseigné sur le PACom lors de la séance de fin mars avec la participation du bureau d'architectes et urbanistes Plarel SA, à Lausanne. Il en sera de même pour la séance de demain.

Mme V. **FURIANI** a vu tardivement qu'il fallait 25 personnes pour la séance et demande si nous avons atteint le quota.

M. L. **LAPERRIERE** après renseignements pris nous pouvons avoir un maximum de 50 personnes dans la salle et d'après les inscriptions arrivées au greffe, nous sommes déjà à 40. S'il devait y avoir plus de 50 personnes une deuxième date serait rajoutée.

Mme V. **FURIANI** demande si une personne qui se présenterait spontanément pourrait être refoulée.

M. L. **LAPERRIERE** rappelle que c'était sur inscription et qu'actuellement il resterait 10 places.

M. D. **BUSCH** indique qu'il s'est inscrit mais n'a reçu aucune confirmation du greffe. Il lui semble normal de recevoir une confirmation.

M. L. **LAPERRIERE** répond que les personnes qui seraient hors-quota seront averties.

Information de Monsieur Frédéric GEX (texte repris de ce dernier)

Routes

Les travaux de la route d'Etagnières sont terminés, mais ne donne pas entière satisfaction à la Municipalité, tout comme à plusieurs usagers. Un premier rendez-vous a eu lieu sur place avec l'entreprise Bollini qui a réalisé ces travaux. Les réponses reçues ne nous convenant pas et même si nous n'avons pas beaucoup d'espoir, un second rendez-vous aura lieu prochainement avec Monsieur Leimer de la direction de l'entreprise.

Notre radar « pédagogique » va être modifié afin de permettre un comptage des véhicules et d'établir les statistiques de passages, de vitesse, d'infractions. Gageons que cet outil nous permettra de répondre de manière plus pertinente à nos habitants sur les problèmes de circulation.

Services industriels

Un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur Fuhrer de chez Swisscom concernant l'installation de la fibre optique dans le village. Des renseignements obtenus, nous avons eu la confirmation que la fin des travaux aura lieu durant le premier semestre 2022 pour les quartiers de Pré-Lebaz et des Biolettes. Néanmoins, nous sommes au bénéfice d'une technologie hybride qui permet d'obtenir la fibre jusqu'à des chambres dans le village. Le reste de l'acheminement se fait par fils de cuivre, qui ne permettent pas un débit aussi important et qui perd en puissance au fil de la distance.

Pour exemple : 450 Gbit pour le Chemin de Bretigny 2 et 250 Gbit pour la rte de Cugy distante d'à peine 100 mètres. Comparativement au 36 Gbit du chemin de Maupraz, c'est déjà énorme.

Eclairage public

Un contrôle complet des installations a été effectué par la Romande Energie. Selon leur déclaration, toutes nos installations sont opérationnelles. Merci de nous communiquer les défauts que vous pourriez constater.

Transport

RAS

Autres

Comme certains ont pu l'apprendre, la Municipalité a pris la décision de créer une commission des jeunes. Comparable au parlement des jeunes dans divers cantons, ces adolescents et jeunes adultes se rencontreront plusieurs fois par année, sous la forme d'une commission municipale et débattront des sujets qui les touchent et les concernent au sujet du village. Nous étudierons et vous transmettrons les résultats de ces délibérations et de leurs attentes.

Pour le moment, nous attendons le retour des inscriptions afin de nous rendre compte de l'intérêt que cela va susciter et nous établirons ensuite le nombre et la procédure d'élection.

Communications de M. Frédéric STAEHLI

Concernant les forêts il n'y a pas grand-chose à signaler si ce n'est que le sentier pédestre du Crochet à la Mèbre a été détruit par les intempéries et il va être réhabilité probablement en collaboration avec la PC.

A noter également que l'inventaire des arbres secs est en cours.

5. Information concernant la demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente selon le préavis 01/2018 et la stratégie de la Municipalité

Texte repris de Mme la Syndique

Suite au refus de la Commission des finances de nous accorder le crédit complémentaire figurant au point 5 de l'ordre du jour, la Municipalité a décidé de faire usage de l'art. 35 al. 5 de la Loi sur les Communes et de retirer son préavis no 06/2021.

En effet, nous ne voulons pas courir le risque d'un vote négatif de votre Conseil, ni surtout, accepter de nouveaux blocages politiques et d'autres retards dans la réalisation d'infrastructures nécessaires à notre population en provoquant une décision susceptible de référendum.

Un autre aspect justifiant notre décision est l'évolution des prix de la construction et des matières premières qui pourraient continuer leur hausse. Dans le cadre de la procédure sur les marchés publics à laquelle nous sommes soumis, ces prix sont bloqués pendant une année, soit jusqu'au printemps prochain. Théoriquement, une prolongation de la validité des offres pourrait être demandée aux adjudicataires pendant une année supplémentaire, mais en cas de hausse continue des prix, nous risquons évidemment de ne pas l'obtenir, les entreprises ne voulant ni réduire leurs marges ni travailler à perte.

En tout état de cause, le projet de Salle polyvalente tel qu'il a été voté par le Conseil communal lors de la dernière législature selon la variante 4 du préavis no 01/2018 ne peut pas être réalisé dans le cadre du budget accordé, ni peut être même avec le crédit complémentaire de frs. 900'000.- que nous avions initialement l'intention de vous demander ce soir.

En tenant compte des contraintes actuelles en matière d'infrastructures à réaliser, en particulier une extension du collège avec des nouvelles salles de classe et de dégagement, et d'un financement ne nous laissant qu'une marge de manœuvre très réduite sans une hausse importante de notre taux d'impôt, nous devons changer de stratégie.

Ces contraintes nous obligent à réviser le contenu et/ou le niveau d'équipement du projet de 2018 pour rester dans le cadre du crédit de frs. 6'970'000.- que le Conseil communal nous a accordé. Cette démarche entre dans le cadre de compétence de la Municipalité sans qu'il ne

soit nécessaire de repasser devant votre Conseil. Une ébauche de stratégie alternative figure dans le préavis que vous avez sous les yeux et que nous avons voulu rédiger de manière aussi factuelle et claire que possible.

D'après les informations que nous avons obtenues du service juridique de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) de l'Etat de Vaud, nous aurions pu démarrer le chantier au début de l'été, vous informer des coûts supplémentaires par oral et présenter un préavis de crédit complémentaire une fois le chantier en cours ; néanmoins, cette option n'était politiquement pas envisageable pour nous.

Nous avons d'ores et déjà pris rendez-vous avec l'architecte afin de discuter les modifications qui pourraient être apportées au projet de salle polyvalente et d'en calculer la réduction de coût attendue et ainsi pouvoir commencer la construction le plus rapidement possible.

Mme V. **FURIANI** par « réviser le contenu » on entend « on revoit le projet » ou « on diminue les couts » ?

Mme S. **HULAAS** on va discuter d'une réduction du nombre d'infrastructures. On va procéder par ordre de priorité par exemple une excavation complète, une rampe d'accès et des locaux de voirie ne figurent pas parmi les priorités des infrastructures à réaliser prochainement et ils vont discuter avec l'architecte sur quelles sont les économies à réaliser puis une décision sera prise en fonction des possibilités d'économies. Aussi au niveau des équipements, d'ailleurs il y a une motion ce soir, mais il est clair qu'il y a par exemple des lambrissages avec du bois prévus et que ces équipements doivent être revus et recalculés.

Mme V. **FURIANI** demande confirmation que les 6,9 mios restent pour la salle polyvalente et ne viennent pas englober les nouvelles salles de classes.

Mme S. **HULAAS** confirme que non car il s'agit d'un problème d'affectation. Nous pouvons réduire, répartir différemment le contenu de l'enveloppe mais en aucun cas rajouter des éléments qui n'étaient pas prévus au départ. Les salles de classes seront faites dans un cadre différent. Les 6.9 mios ne sont que pour la salle polyvalente.

Mme V. **FURIANI** résume en disant que dans un monde idéal on construirait en synergie la salle de classe et la salle polyvalente.

M. C. **ECKNAUER** demande si ces modifications vont engendrer une nouvelle mise à l'enquête.

Mme S. **HULAAS** répond par la négative.

Mme A.-M. **BOLINGER** au point 3, il est mentionné : modifier le projet existant afin de rester dans le cadre des montants accordés en 2018 pour cet investissement. Elle en déduit donc c'est à cette conclusion que la Municipalité se tient.

Mme S. **HULAAS** le confirme car lorsqu'ils ont vu que la Commissions des finances ne suivait pas ils se sont consultés avec la Municipalité et se sont dits que si ils présentaient cette demande de crédit complémentaire, le risque que cela ne passe pas était important et de toutes façons, il faudrait faire avec moins mais en plus on ouvrait la porte à un referendum que ce crédit soit accordé ou pas et cela nous aurait encore reporté jusqu'en mars 2022. C'est un risque que la Municipalité n'a pas souhaité prendre.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si l'aspect polyvalent de la salle est remis en question ?

Mme S. **HULAAS** ne peut pas répondre par l'affirmative aujourd'hui.

Mme A.-M. **BOLINGER** relève qu'elle a longtemps milité pour l'aspect polyvalent mais en se renseignant et en sachant que Davel ne pourrait pas être démontée pour faire par exemple place à un locatif qui amènerait des rentrées financières. Donc on pourrait baptiser Davel salle de fête. Cependant elle trouve que l'excavation est un élément qu'il faudrait garder car une fois les finances rétablies, le fait d'avoir une excavation permettrait d'autres extensions.

Mme **S. HULAAS** le sous-sol excavé et la rampe d'accès sont un gros poste dans le projet. La décision n'est pas prise mais ce n'est pas une priorité. À noter qu'il s'agirait de la partie local de voirie. Pour les UAPE on touchera des locations qui permettront de financer une partie de l'excavation et des aménagements et pour les abris PC on dispose aussi d'une réserve mais par contre la partie excavation complète et rampe d'accès sont une partie coûteuse à réaliser. La décision n'est pas prise, ils vont encore en discuter en séance ainsi qu'avec l'architecte et tiendront le Conseil au courant.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande qui tranchera concernant les modifications à apporter. Est-ce la Commission municipale des constructions ?

Mme **S. HULAAS** explique que la Commission municipale des constructions garde son rôle consultatif, mais la décision incombe à la Municipalité.

Mme A.-M. **BOLINGER** se rappelle qu'il était question d'un BAMO.

Mme **S. HULAAS** répond que le BAMO n'a jamais été prévu dans ce projet et son coût n'a jamais été ni calculé, ni budgété dans le montant du crédit. On n'a pas une estimation très précise mais cela se chiffre tout de même autour de Fr. 100'000.- ce qui n'a jamais été prévu.

Mme A.-M. **BOLINGER** comprend que c'est donc l'architecte qui va rester maître des coûts. On constate d'ailleurs dans le préavis l'ampleur des honoraires de cet architecte qui paraissent vraiment indécents.

Mme **S. HULAAS** explique que les honoraires ont été établis selon les normes SIA et dans la mesure où toutes les étapes faites jusqu'à présent concernent des travaux de plans, de calculs alors que la construction n'a pas encore commencé, on a des honoraires d'architectes qui ont été réglés pour des montants importants.

Mme A.-M. **BOLINGER** aimerait en connaître le montant.

M. F. **GEX** répond qu'il a déjà touché Fr. 270'000 .-

Mme **S. HULAAS** explique qu'il y a une autre facture pour les travaux effectués dans le cadre de la procédure sur les marchés publics. Il s'agit d'ouverture de soumissions, établissement du cahier des charges. Ces honoraires vont être discutés.

Mme A.-M. **BOLINGER** comprend qu'on ne peut donc pas espérer une diminution

Mme **S. HULAAS** explique que le montant d'honoraires correspond à peu près à 15% du projet. Il y a un calcul assez complexe que l'on trouve dans la norme SIA en rapport avec la complexité de l'objet et du nombre d'heures. Il ne peut pas fixer les honoraires à sa guise ni prendre un pourcentage sur la construction. Mais lorsqu'on met les honoraires en relations avec le coût de la construction on arrive à 15%.

Mme A.-M. **BOLINGER** comprend donc que si on arrive à baisser le coût global de la construction ses honoraires devraient baisser.

Mme **S. HULAAS** l'intention est de faire un suivi de construction et des coûts très précis.

Mme A.-M. **BOLINGER** remercie la Municipalité pour ce préavis complet et transparent.

Mme C. **BURNAT** aux vues de ces nouvelles infos par rapport au plafond d'endettement quelles seront les répercussions.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il est un peu tôt pour se prononcer, mais par rapport aux premiers calculs effectués cela montre que la situation n'est pas moins bonne que ce qui avait été décidé lors de la législature précédente. En revanche notre façon de calculer va changer et ils ont reçu de nouvelles instructions avec une manière de calculer différente qui permettra de valoriser nos actifs et du coup cela est favorable. Ils sont en train de faire ces calculs et un préavis pour le plafond d'endettement sera présenté à la séance de décembre.

M. N. **BROUZE** concernant les terres polluées, il demande si il est envisageable que Lausanne paie pour l'assainissement.

Mme S. **HULAAS** il s'agit du Canton car ce sont des déchets qui datent de la construction du CHUV. Contact a été pris avec le service des sites et terres polluées pour leur faire une demande mais ils ne sont pas entrés en matière.

M. F. **GEX** ajoute que pour l'instant on a reçu un refus du canton. Il a actuellement le nez dans les archives pour comprendre quel genre d'arrangement avait été conclu par le passé.

Mme N. **AYER** demande si la Commission municipale de construction sera invitée à venir s'exprimer devant le Conseil communal.

Mme S. **HULAAS** répond que rien n'est prévu à ce jour.

M. X. **PERRIN** comprend qu'on se dirige vers une période de modulaires temporaire pour l'UAPE et les salles de classes. Il demande s'il y a un calendrier pour cela.

Mme S. **HULAAS** explique qu'aux vues des blocages politiques, au travers desquels ils ont dû passer jusqu'à présent, il est difficile de faire un calendrier. L'idée serait de commencer avec la salle polyvalente pour autant que l'on trouve des solutions qui semblent cohérente au printemps prochain avec un délai de construction de 2 ans. Pour la partie de salle de classe cela va se différer de quelques mois dans la mesure où nous n'avons pas encore de projet concret, pas de plans, donc pas de crédit. La demande de crédit serait faite en début 2022 vers mars mais l'idée est de faire le plus rapidement possible. Elle ajoute que pour l'UAPE il y a urgence car on ne peut pas la garder du provisoire. Maintenant où on aurait un projet concret à présenter nul doute qu'ils accepteraient un délai. Concernant les salles de classes on les aura pour la rentrée 2022 mais en modulaire.

6. Taux d'imposition 2022

Présentation du rapport de la Municipalité (Préavis 07/2021) par Madame la SYNDIQUE.

(texte repris)

Même si la Municipalité a décidé de retirer sa demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente, l'augmentation d'impôt que nous demandons dans le préavis que vous avez sous les yeux est tout de même indispensable :

En effet, il s'agit en premier lieu de compenser l'augmentation des charges imposées que nous avons subie lors de la dernière législature, en particulier en ce qui concerne les domaines de l'accueil des enfants, du scolaire et du parascolaire.

En deuxième lieu, et pour assurer le financement des investissements nécessaires qui vous sont connus, nous devons à tout prix éviter d'entamer nos liquidités après des années qui

pourraient être tout à fait positives sur le plan comptable, mais dont la marge d'autofinancement serait négative.

Sur la base de notre planification financière, nous avons fait des simulations avec différents taux d'impôt et échéances et constatons qu'une augmentation rapide et relativement importante du taux est la meilleure façon de lisser, en quelque sorte, les années plus difficiles qui nous attendent après la réalisation de nos infrastructures.

Pour le surplus, je renvoie à nos considérations qui figurent dans le préavis et je passe directement à la lecture des conclusions.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Madame V. **FURIANI**.

Mme A.-M **BOLINGER** est mal à l'aise avec l'augmentation car à l'allure avec laquelle on réalise nos projets elle ne trouve pas cela justifiable. Le taux d'imposition se rediscute chaque année. Aux vues du résultat des comptes précédents et de l'incertitude avec laquelle on réalisera nos infrastructures sa proposition est de suspendre cette augmentation jusqu'à ce qu'on voie quelque chose se construire. Elle rappelle que la motion qui demandait la construction de cette salle date de 2003. Apparemment les choses bougent enfin et elle en est ravie néanmoins, comme on dit « chat échaudé craint l'eau froide ».

Mme V. **FURIANI** pour répondre à la question les 4 points ne concernent pas les investissements mais sont demandés pour couvrir les augmentations de charges liées au service social.

Mme A.-M. **BOLINGER** rappelle que les comptes 2020 étaient bénéficiaires ?

Mme V. **FURIANI** le confirme mais ces charges augmentent d'année en année et si on est bénéficiaire c'est grâce aux liquidités mais pas aux revenus. Elle craint que les recettes fiscales ne permettent plus de couvrir le ménage de la commune et les charges qui augmentent. De toutes manières à un moment donné il faudra augmenter les points d'impôts pour les infrastructures.

Mme A.-M. **BOLINGER** elle le conçoit mais elle reste sur les comptes 2020 qui étaient bénéficiaires. A Morrens se vendent des maisons qui ont pris des plus-values astronomiques et ceci devrait se répercuter sur les comptes 2021.

Mme V. **FURIANI** explique qu'il y a encore autre chose que l'on peut prendre en considération par rapport aux revenus. En 2020-2021 certaines personnes ont moins travaillé dû au Covid donc on aura peut-être des recettes fiscales plus basses. Il serait dommage de finir l'année dans les chiffres rouges.

Mme A.-M. **BOLINGER** si les comptes 2021 sont déficitaires ont augmentera les impôts mais à aujourd'hui elle n'a vu que des comptes bénéficiaires.

Mme S. **HULAAS** si 2021 est négatif, on aura déjà perdu cet argent car on aura déjà pioché dans nos liquidités, qui seront par définition plus disponibles pour assurer le financement et finalement amener les fonds propres pour nos investissements. Ils seront déjà épuisés et la Municipalité ne souhaite pas prendre ce risque. S'ils sont positifs tant mieux cela dégagera une marge de manœuvre pour toutes ces réalisations que nous devons maintenant effectuer mais si on prend le risque de diminuer nos liquidités elles ne seront plus là. Voilà pourquoi on a décidé qu'il serait plus prudent d'augmenter les impôts de suite.

M. S. **CHERPIT** il rejoint Mme A.-M. **BOLINGER** car, depuis 15 ans qu'il est au Conseil, il y a toujours eu des budgets déficitaires et à chaque bouclement de comptes on s'est retrouvés bénéficiaires. Jusqu'à aujourd'hui on n'a rien réalisé au niveau infrastructures. Une hausse

serait la porte ouverte à un referendum. Une hausse sera envisageable quand les citoyens pourront constater des réalisations concrètes (salles de classes, salle polyvalente). Il aurait fallu augmenter progressivement et pas se réveiller aujourd'hui en réclamant une telle hausse.

Mme S. **HULAAS** rappelle que l'augmentation a été demandée lors de la dernière législature mais la Municipalité n'a pas été suivie. Ne pas demander de hausse par crainte de referendum n'est pas une stratégie payante. Peut-être qu'il y aura un referendum contre cette hausse si elle est acceptée mais, si ce referendum ne passe en votation qu'en mars 2022, avec un peu de chance, on aura déjà eu l'occasion de démarrer quelque chose et on saura que cela valait la peine d'accorder les finances pour être serein et ne pas se mettre en péril.

Mme V. **FURIANI** aujourd'hui on demande 4 points d'impôts mais si on ne le fait pas maintenant on prendra 8 ou 9 points en une fois lorsque nous aurons les investissements en cours et là nous n'aurons plus d'excuse.

M. S. **CHERPIT** pour lui tant que rien n'est commencé cette hausse est déplacée.

Mme V. **BINGGELI** a une question pour M. D. **BEUCHAT**. Elle souhaiterait comprendre ce qu'il entend par la renonciation de l'ASICE à la construction de l'extension du collège, cela a-t-il un impact sur le coût de l'élève de manière significative.

M. D. **BEUCHAT** il peut répondre car il a déjà été prévu dans le budget 2022 deux classes à Morrens mais ce sera pour dans 5-6 mois. Les 5/12^{ème} de Fr. 70'000.- ont été mis au budget. Il n'était pas sûr que ce soit des constructions en dur mais il a reçu la garantie que même si on faisait du modulaire ils donneront le même montant. Le prix de l'élève est calculé pour 2022 à Fr. 4850.- de mémoire soit environ Fr. 200.- de plus. Il faut néanmoins noter que les coûts scolaires en 2020 ont été inférieurs dû au COVID. Les coûts ne peuvent qu'augmenter. Il y a le scolaire mais le parascolaire va également prendre l'ascenseur.

Mme S. **HULAAS** ajoute que les modulaires que l'on va devoir installer en 2022 tant pour l'école que le parascolaire auront un coût même si on touche des locations.

M. J.-D. **CHAMOT** a quelques constatations et rejoint Mme A.-M. **BOLINGER** et M. S. **CHERPIT**. Il trouve prématuré d'augmenter les impôts même si, comme énoncé par Mme la **SYNDIQUE**, il y a un risque qui n'est en soit pas énorme (fr.100 / 150'000.-). Dans le préavis de la Commission des finances, comme déjà relevé, les recettes conjoncturelles ne vont pas disparaître car il y aura toujours des transactions immobilières et elles ne vont pas disparaître au contraire. La Commission des finances mentionne que la facture de charge sociale est en augmentation ce qui est faux puisqu'on va avoir des rétrocessions comme évoqué par la Municipalité et des subventions. Il faut analyser la situation.

En 2019 on prévoyait un déficit alors qu'on a terminé avec un excédentaire de Fr. 250'000 avec toutes les attributions aux réserves qui ont été faites avant la publication de l'exercice. Pour 2020 il y a également eu un excédent et la même situation est attendue pour 2021. Tout cela lui fait dire que prévoir qu'aujourd'hui, alors que le budget 2022 n'est pas établi, c'est prématuré et mieux vaut reporter cette augmentation d'un an.

Mme V. **FURIANI** précise que le service social c'est la petite enfance, le réseau etc... Total :

2016 164'000

2017 188'000

2018 139'000

2019 281'000

2020 331'000

Elle demande où est la baisse ?

M. J.-D. **CHAMOT** répond : en prenant la diminution de la facture sociale et de la péréquation financière. On nous dit qu'il va y avoir une rétrocession de Fr. 88'000.-

Mme V. **FURIANI** soulève que dans leur préavis ils ne parlent pas du même compte, ils parlent de service social et ce ne sont pas les mêmes comptes.

M. S. **AYER** demande de revenir au point d'imposition.

M. D. **BUSCH** demande où vont aller les points d'imposition ? Il ajoute que l'on ne va pas faire de réserves pour les futures constructions car ce sera couvert par des crédits d'investissements. Il faut savoir si le point d'imposition va aller pour le social ou la construction car ce n'est pas la même chose.

Mme S. **HULAAS** répond que l'on n'est pas en train de faire des réserves pour les futures constructions. Le but est de ne pas éroder nos liquidités car si elles diminuent cela veut dire que notre endettement augmente. Ceci est corolaire. L'endettement est de toutes façons un problème aux vues de l'envergure des constructions que l'on doit réaliser. Pour éviter cette érosion de nos liquidités (là on se situe au niveau de la marge d'auto-financement) on parle beaucoup de résultat comptable mais ce n'est pas ce qui est déterminant. On se focalise sur la marge d'auto-financement et si on n'arrive pas à s'auto-financer on devra piocher dans nos liquidités et le jour où les investissements démarreront on devra prendre des emprunts dans une plus large mesure. C'est ce risque là que nous ne voulons pas prendre.

Concernant les dires de M. J.-D. **CHAMOT** au niveau des conjoncturels, cela a toujours été des revenus irréguliers et là avec la révision du PACOM ce qui est sûr c'est que prochainement il n'y aura pas de nouvelles réalisations, qui en général nous amenaient des revenus substantiels. Si à cette perte de revenus on ajoute une diminution des amortissements supplémentaires, des intérêts pour dettes supplémentaires, les modulaires qu'on va devoir mettre en place, le prix de l'élève évoqué par Mme V. **BINGGELI** avec une augmentation pour 2022 qui correspond à un demi-point d'impôt, dans ce contexte là et même si le budget n'est pas encore établi avec ce qu'on sait il faut vraiment anticiper et prendre les bonnes mesures. Des simulations ont été faites et on voit que si on agit maintenant les prochaines années vont être moins douloureuses. Pour terminer elle aimerait dire que si on prend le risque de l'érosion des liquidités il faudra augmenter l'endettement donc au niveau du plafond on sera serré. Gouverner c'est prévoir donc la Municipalité pense que si l'on veut faire cela de façon responsable il faut augmenter dès à présent le taux d'imposition.

Mme A.-M. **BOLINGER** entend bien l'argument des liquidités mais constate aussi qu'il y a des réserves. Et avant de puiser dans les liquidités pour les constructions futures pensons aux réserves.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il faut comprendre que les liquidités sont en partie des réserves et il y a surtout des réserves affectées pour tout ce qui est soumis à des taxes. On ne peut pas toucher à ces réserves. La seule qu'on puisse toucher pour financer en particulier la salle polyvalente est la réserve pour investissements mise de côté. On a environ 2 mios de liquidités mais avec nos plans de financements il est certain que l'on va les utiliser dans une large mesure pour la construction de la salle polyvalente.

Mme A.-M. **BOLINGER** en vue de la construction on a des réserves destinées à cela. Réserves pour constructions futures.

Mme S. **HULAAS** répond qu'il s'agit d'argent cash sur notre compte à la banque.

M. le **PRESIDENT** demande si les Conseillers acceptent que Mme la **BOURSIERE** prenne la parole. La majorité l'accepte.

Mme la **BOURSIERE** nous invite à prendre la dernière page du préavis qui peut expliquer la corrélation entre l'utilisation des réserves qui sert à diminuer l'amortissement comptable et l'utilisation des liquidités qui permet de diminuer la dette.

M. J.-D. **CHAMOT** répond que c'est clair mais tendancieux.

M. T. **PIGUET** n'a pas entendu parler d'optimisation du contrôle des coûts surtout par rapport à l'augmentation des coûts.

M. F. **GEX** répond qu'on a parlé des augmentations du social, mais par exemple pour le transport, en 2022, cela va nous coûter encore plus cher car on a été enclassé dans une plus grande servitude et cela va nous augmenter les coûts. Nous avons été mis dans la même classe que Cugy qui ont une meilleure servitude que Morrens. La Municipalité est en train de se battre pour éclaircir cela. La seule certitude est qu'il voit arriver les coûts dans les différents secteurs. La seule incertitude que l'on ait sont les rentrées. Là-dessus nous n'avons aucune vision.

Mme S. **HULAAS** à l'attention des nouveaux Conseillers elle aimerait schématiquement exposer la situation. On a environ 80% de coûts imposés par l'extérieur, que ce soit dans des associations intercommunales, ou au niveau du canton avec la péréquation, la participation à la cohésion sociale et on a une autonomie budgétaire qui est très limitée. Les seuls coûts où on a un contrôle, ce qui concerne environ la moitié du budget, sont les salaires, mais si on met en comparaison les ordres de grandeur notre autonomie est limitée.

Mme V. **FURIANI** ajoute qu'il y a environ 80% de charges incompressibles.

Le Conseil décide :

De fixer, pour l'année 2022, le taux d'imposition à 78% pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés

D'adopter cet arrêté d'imposition pour 2022 seulement

Ceci est le résultat d'un vote à main levée, totalisant : OUI 22 - NON 4 - ABSTENTION 1

7. MOTION de M. D. BUSCH

Demande la nomination d'une Commission ad hoc par le Conseil communal afin qu'elle puisse évaluer le choix des matériaux pour les diverses réalisations de constructions dans notre commune à l'avenir. Cette motion est soutenue par M..Brouze, M. Cherpit, M. Chevalley, Mme Ayer, Mme Furiani et Mme Bolinger.

M. D. **BUSCH** nous présente sa motion mais précise qu'il la dépose car fait partie de la Commission municipale de la construction de la salle polyvalente et il se rend compte qu'aucun autre membre du Conseil ne faisant partie de cette Commission, s'il n'en parle pas les Conseillers ne sauront pas ce qui s'y décide.

Il a fait la demande qu'on révise le choix des matériaux. Il rappelle que nous ne sommes pas en train de parler de la construction d'un palace mais d'une salle. Par exemple les plafonds

en chêne lui semblent surfaits. Il est certain que l'on peut faire de grandes économies. Il demande donc que l'on nomme une Commission ad hoc du Conseil communal afin que l'on puisse rapporter ce qui s'y passe. Il demande aussi que le nom « polyvalente » soit supprimé car cette salle ne sera pas polyvalente.

M. S. **ALIC** aimerait faire partie de cette commission car son métier est de chercher des prix dans la construction. Il craint que l'on soit limité par les marchés publics et pense que les coûts peuvent être clairement améliorés.

M. D. **BUSCH** fait partie de la Commission et les offres sont déjà établies. Le choix de départ a été effectué par l'ancienne Municipalité. Il pense qu'il faut se battre pour diminuer les coûts. Selon lui la seule manière de faire respecter le budget et de le surveiller serait de nommer une commissions ad hoc.

M. F. **GEX** fait partie de cette Commission municipale de construction et n'a rien contre cette proposition de nommer une Commission ad hoc néanmoins, il trouve cela prématuré car la Municipalité a rendez-vous dans une semaine avec l'architecte pour qu'il propose des solutions afin de diminuer les coûts. Puis cela sera soumis au Conseil. La volonté de la Municipalité et bien d'intégrer les Conseillers au projet pour qu'il convienne à tout le monde.

M. D. **BUSCH** le problème est que la Municipalité va rencontrer l'architecte et on n'aura toujours pas de rapport devant le Conseil communal. La Commission municipale de construction n'a aucun pouvoir. On perd du temps.

M. S. **ALIC** demande si nous pourrions consulter les soumissions ?

M. S. **AYER** reprecise que le but est de voir si la Municipalité est d'accord que l'on nomme une Commission ad hoc avec un droit de regard.

Mme S. **HULAAS** explique que la motion n'a pas à être acceptée par la Municipalité mais par le Conseil. Au niveau juridique le fait de décider des finitions et des matériaux sont de la compétence de la Municipalité. Il est vrai que la Commission municipale de construction est consultative et n'a pas de pouvoir de décisions. Ceci n'est pas soumis pour vote au Conseil et elle rejoint M. F. **GEX** qui doute du fait que l'on puisse nommer une Commission ad hoc alors qu'il n'y a pas de fait à rapporter. A partir de maintenant les travaux échappent au Conseil car ce suivi et les décisions sont de la compétence de la Municipalité pour autant qu'elle reste dans le cadre du montant du crédit voté par le Conseil.

M. S. **CHERPIT** voudrait ajouter qu'on a tout mis en route pour que la salle polyvalente se fasse et entre deux on a d'autres priorités qui sont arrivées comme la création de classes. Si on regarde le montant de notre plafond d'endettement et qu'on additionne la salle polyvalente plus les classes on arrive à pas loin de 10 millions. Cette Commission ad hoc serait utile car on aurait des gens qui s'y connaissent au niveau matériaux et ce serait un plus de s'entourer de ces compétences, non pas pour mettre des bâtons dans les roues, mais bien pour aller de l'avant. Il ne doute pas de la capacité de la Municipalité mais à sa connaissance il n'y a pas de membres qui sont dans le domaine de la construction et connaissant les architectes, ils ne vont certainement pas aller dans le sens de l'économie.

Mme S. **HULAAS** précise que la Commission de construction en place est composée de spécialistes dans divers domaines de la construction et à son avis on ne peut pas nommer une Commission ad hoc sur laquelle on ne peut pas rapporter. Elle insiste sur le fait que la Municipalité veut aller de l'avant et essaie de faire en sorte qu'il n'y ait plus de blocages politiques possibles et est fermement décidée de faire un projet dans le cadre du crédit accordé voir en-dessous. Ils vont suivre cela de très près. Le fait qu'il faille construire des salles de classes en plus est quelque chose qui est planifié et au niveau du plafond

d'endettement. La Municipalité sait également où elle va. Cependant, si on doit se prendre des pertes sur des années qui se passeraient moins bien car on n'aurait pas eu ce soir l'opportunité d'augmenter les impôts cela aurait été compliqué. Merci de votre confiance.

M. D. **BUSCH** pense que c'est à la présidence de décider mais aimerait que ce soit voté et que la Municipalité donne une réponse écrite.

M. F. **GEX** nous lit l'article 36 du règlement du Conseil communal.

M. S. **AYER** va regarder cette motion de plus près pour le prochain Conseil.

8. Divers et propositions individuelles

M. N. **BROUZE** revient sur le PV du mois d'août où il était question de repeindre l'air de jeu. Il demande si cela est prévu ?

M. F. **STAEHLI** informe que ça n'a pas été fait et ce sera reporté au printemps car l'hiver n'est pas la meilleure période pour repeindre.

M. N. **BROUZE** constate une augmentation des vols au-dessus de Morrens. Notre commune peut-elle intervenir auprès de la Blécherette.

M. F. **GEX** répond qu'il y a effectivement eu une 1^{ère} approche auprès de la Blécherette. Selon la législation la norme est de min. 300 m au-dessus des habitations malheureusement cela n'est pas respecté. Morrens ne devrait pas être survolé. C'est une problématique et la Municipalité va se rapprocher de l'aéroport de la Blécherette pour leur exprimer notre mécontentement.

Mme V. **FURIANI** demande si la place de jeu de l'école est aux normes.

M. D. **BEUCHAT** répond que concernant la surface oui. Concernant la sécurité il pense qu'elle est sûre puisqu'on n'a pas de route autour.

Mme V. **FURIANI** parle de l'infrastructure. Par exemple il n'y a pas de barrières et le jour où un enfant tombera nous aurons des problèmes.

Mme V. **BINGGELI** puisqu'on parle sécurité, demande si la Municipalité a pensé à la sécurité du trottoir, devenu presque inexistant, de l'ancienne poste à la boulangerie. Cette petite descente est très dangereuse et elle demande si on ne pourrait pas envisager une glissière de protection.

M. F. **GEX** a en effet constaté qu'il n'y a pas eu de modifications sur les routes depuis 2017. Ils sont en train de préparer le budget et vont étudier ce qui pourrait être amélioré.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si on pourrait également revoir les ralentisseurs qui se creusent de plus en plus.

M. F. **GEX** confirme que c'est prévu.

Mme C. **BURNAT** aurait un vœu par rapport aux infos données à la population. Par exemple l'information PACOM est datée du 29 septembre et les citoyens ont reçu l'info le 5 octobre. Elle demande qu'un délai un peu plus long soit anticipé.

M. L. **LAPERRIERE** explique qu'il faut compter 1 semaine en tenant compte de la poste.

M. **CARDONA** demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'avoir tout digitalisé ?

M. S. **AYER** répond que cela avait déjà été demandé. Néanmoins certains Conseillers ne souhaitaient pas ce changement. On pourrait rediscuter avec le greffe.

Mme S. **HULAAS** propose que le bureau fasse un sondage au sein des Conseillers pour savoir qui souhaiterait recevoir les documents par courrier électronique.

Il n'y a pas actuellement de base de données qui permettent une consultation des données en ligne mais ils sont en train de regarder ceci pour la Municipalité. Le but serait de pouvoir consulter les documents sur une plateforme. À voir si cela pourrait être mis en place pour le Conseil.

Mme N. **AYER** s'est inscrite à la newsletter mais n'a jamais rien reçu.

Mme S. **HULAAS** explique que cela fait partie de leur projet mais ce n'est pas encore opérationnel. Ce sera mis en place pour diffuser à la population différentes informations, comme des activités au sein de la commune. Pour les Conseillers communaux un autre canal serait privilégié.

M. Le **PRESIDENT** propose de faire un sondage sur les membres qui souhaiteraient ne plus recevoir de format papier pour le Conseil. Seuls 4 personnes se manifestent.

La parole n'étant plus demandée, il termine en nous remerciant de notre attention et de notre participation et rappelle qu'on ne peut pas rattraper le temps perdu ! MAIS ! On peut arrêter de perdre son temps. Il n'y a qu'une façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi.

La prochaine séance aura lieu le 13 décembre 2021.

La séance se termine à 22h29.

Procès verbale adopté en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire




Stéphane Ayer

Alexandra Piot